



« *Nihil nisi a numine* »

Séance du 8 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept le huit du mois de NOVEMBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 2 Novembre 2017, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents tous les conseillers en exercice :**

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLON, Mme Marion PELLEGRIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

**Etait absent et excusé :** M. Pierre-Yves MOTTE

**Etaient absents et représentés :** M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN, Monsieur Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à Mme Marie-Andrée FESTA.

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Mme Emilie DROUHOT

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX CONCERNANT L'AMENAGEMENT PAYSAGER ET SECURISATION DES ESPACES PIETONS AU COEUR DU BOURG CENTRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le marché des travaux d'aménagement paysager de sécurisation des espaces piétons au cœur du Bourg Centre a été attribué au groupement d'entreprises TR PAYSAGISTE/PMTPO5.

Lors de la réalisation des travaux, il a été décidé de n'effectuer que les travaux de la tranche ferme.

De plus, des changements ont entraîné des plus-values et des moins-values sur les travaux de la tranche ferme.

En effet, des potelets supplémentaires ont été installés Place Grenette à la demande du maître d'œuvre. Les travaux des espaces verts ont été légèrement remaniés pour s'équilibrer financièrement entre eux.

En contrepartie, deux jardinières ont été supprimées Place de Chevreril pour limiter la plus-value liée aux modifications ci-dessus.

Marché initial (tranche ferme): 99.059,30 € HT

Montant de l'avenant : 1.837 € HT

Marché après avenant (tranche ferme) : 100.896,30 € HT

**A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'APPROUVER l'avenant n° 1 d'un montant de 1.837 € HT concernant le marché de travaux de l'aménagement paysager et sécurisation des espaces piétons au cœur du Bourg centre pour le groupement d'entreprises TR PAYSAGISTE / PMTP 05**

Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
représentés	2
Pour :	18
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré, le 8 Novembre 2017

Le Maire,  
Laurent DAUMARK



**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

**COMMUNE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR**

**Aménagement paysager et sécurisation des espaces piétons  
au cœur du Bourg centre**

**AVENANT N°1  
AU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Entre les soussignés,

Monsieur Laurent DAUMARK, Maire de la Commune de SAINT BONNET EN CHAMPSAUR, désigné par le « Maître de l'Ouvrage »,

D'une part,

Monsieur Thibault ROUX agissant au nom et pour le compte de du groupement d'entreprises TR PAYSAGISTE/PMTP05 en sa qualité de mandataire, désignée par « l'Entreprise »,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant modifie la répartition des montants des travaux d'aménagement paysager de sécurisation des espaces piétons au cœur du Bourg centre

Ce marché a été attribué au groupement d'entreprises TR PAYSAGISTE/PMTP05 le 27 Mars 2017.

Lors de la réalisation des travaux, il a été décidé de n'effectuer que les travaux de la tranche ferme. De plus, des changements ont entraîné des plus-values et des moins-values sur les travaux de la tranche ferme.

En effet, des potelets supplémentaires ont été installés Place Grenette à la demande du Maitre d'Oeuvre. Les travaux des espaces verts ont été légèrement remaniés pour s'équilibrer financièrement entre eux.

En contrepartie, deux jardinières ont été supprimées Place de Chevreril pour limiter la plus-value liée aux modifications ci-dessus.

**ARTICLE 2 : MONTANT DU NOUVEAU MARCHE APRES AVENANT**

Le montant du marché pour la tranche ferme augmente légèrement.

	Marché initial	Montant de l'avenant	Marché après avenant
Tranche ferme	99 059,30 €	1 837,00 €	100 896,30 €
Tranche conditionnelle	Non retenue		

Cf. Devis annexe à l'avenant.

**ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES**

Les autres clauses de l'avenant sont conformes au Marché initial.

Le représentant légal du Maître de l'Ouvrage,  Le Maire,    M. Laurent DAUMARK Pour la Commune de Saint Bonnet en Champsaur	A Gap, le  Le Mandataire,    M. Thibault ROUX Pour le groupement d'entreprises TR PAYSAGE/PMTP05
--	---